



Département reconnaissance des diplômes

Séminaire sur la reconnaissance des diplômes des réfugiés : Quel dispositif pour une reconnaissance souple et adaptée ?

10 mars 2016 - CIEP - Sèvres

Anissa Dziri

Contexte

Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) – Centre ENIC-NARIC France a organisé le 10 mars 2016 une journée d'échange de bonnes pratiques sur la reconnaissance des diplômes des réfugiés. Cette rencontre a eu pour objectif de lancer une réflexion commune sur les procédures à adopter pour l'évaluation des diplômes des réfugiés, en référence à l'article 7 de la Convention de Lisbonne, et de réunir plusieurs acteurs concernés par l'intégration des réfugiés : établissements d'enseignement supérieur, administrations publiques, Commission Européenne, Conseil de l'Europe, Unesco ainsi que des organisations non gouvernementales. L'objectif étant de trouver une approche commune et de sensibiliser l'ensemble de ces acteurs à la question de l'évaluation des certifications des réfugiés obtenues dans leurs pays d'origine, leur facilitant ainsi mobilité et intégration sociale et professionnelle.

Ce séminaire a réuni 75 représentants de plusieurs institutions publiques, gouvernementales et non gouvernementales.

Ouverture du séminaire

M. Stéphane Foin, directeur adjoint du CIEP, a ouvert le séminaire en rappelant l'importance de la thématique de la « reconnaissance des diplômes des réfugiés » qui s'inscrit dans une problématique actuelle d'accueil des migrants en Europe.

Le centre ENIC-NARIC France, unique centre d'expertise des diplômes étrangers en France, a mis en place une procédure de reconnaissance des diplômes des réfugiés souple et adaptée, respectant les dispositions de la convention de Lisbonne. Ces demandes sont traitées en priorité et gratuitement.

Mme Claudia Gelleni, responsable du Centre ENIC-NARIC France et présidente du réseau ENIC-NARIC, rappelle que la mobilité est à tendance croissante et globale, et précise que la reconnaissance est une question non seulement technique, mais aussi politique, en étroite relation avec l'assurance qualité et les cadres de certifications. Après une présentation du réseau ENIC-NARIC, elle rappelle que la Convention de Lisbonne est le seul texte légal de l'EEES¹ qui a été ratifié par 53 pays. Cette convention indique que la notion de « diversité » n'est pas un obstacle mais au contraire une richesse à intégrer dans les systèmes éducatifs européens.

¹ Espace Européen de l'Enseignement Supérieur

Séance plénière

Situation générale des réfugiés en France : situation administrative et plan d'intégration des réfugiés : cas de la commune de Cergy-Pontoise

M. Joël Motyl, adjoint au maire délégué à la culture à la commune de Cergy-Pontoise, vice-président de l'agglomération de Cergy-Pontoise, chargé de la jeunesse et vie étudiante, responsable de l'accueil des réfugiés à la base de loisirs.

M. Motyl a dressé un état général, de la situation de l'accueil des réfugiés au niveau de sa commune. Il précise que près de 100 réfugiés sont arrivés en septembre 2015 à la demande de l'Etat. Ces réfugiés sont essentiellement des Irakiens et des Syriens venus de Munich suite à l'accord de « Munich » initié entre la France et l'Allemagne.

Les réfugiés présentent des problématiques diverses tant au niveau culturel, scolaire, social, médical, il est parfois difficile de trouver des solutions adaptées à leur intégration.

Sur le plan administratif les procédures de demande d'asile sont bien cadrées et organisées, mais sur d'autres aspects, la commune de Cergy-Pontoise a encore besoin d'aide et de collaborations avec d'autres partenaires : Universités, traducteurs-interprètes arabophones, bénévoles, enseignants, personnel médico-social...

Témoignage de M. Abou Zied Agha, réfugié syrien

Ingénieur en mécanique, diplômé de l'université d'Alep, arrivé en France le 10 septembre 2015, M. Abou Zied Agha a connu une situation difficile à son arrivée, mais qu'il a pu surmonter grâce à l'aide de l'agglomération de Cergy-Pontoise et les actions bénévoles dont il a pu bénéficier. M. Abou Zied Agha a obtenu une attestation de comparabilité pour son diplôme d'ingénieur, il a trouvé un travail, et est en attente du regroupement familial. Un exemple d'une intégration réussie malgré les difficultés.

Convention de Lisbonne et état des lieux sur la situation des réfugiés en Europe

Mme Andersen, de la Commission européenne, a présenté un aperçu général des initiatives menées au sein de l'Europe, particulièrement celles réservées à l'apprentissage des langues pour les réfugiés. Un exemple concret est la plateforme « Online linguistic support » lancée par le programme ERSAMUS. Il s'agit d'un test de positionnement permettant de tester le niveau de langue. Cette plateforme qui existe en 5 langues sera disponible au courant de l'année 2016. D'autres projets sont développés et soutenus par le réseau ENIC-NARIC, tels que le site web et la mise à jour de la rubrique : « *Recognise qualifications held by refugees – guide for credential evaluators* »².

Mme Andersen précise que la commission Européenne et l'OCDE ont publié un rapport commun sur « les indicateurs de l'intégration des immigrés 2015 ».

Mme Henriette Stober – European University Association (EUA) Association Européenne des Universités

L'Association Européenne des Universités (AEU), regroupe des universités, des conférences des recteurs ainsi que des agences d'assurance qualité. Cette association a mis en place un outil sous forme de carte interactive indiquant les initiatives et projets menés par des universités européennes dans le domaine de l'accueil et admission des réfugiés. Cet outil est nommé « *Refugees Welcome map*³ ».

² <http://www.enic-naric.net/recognise-qualifications-held-by-refugees.aspx>

³ <http://refugeeswelcomemap.eua.be/Editor/Visualizer/Index/34>

Mme Liliana Viorica Simionescu – Unesco

Mme Simionescu rappelle que l'Unesco et le Conseil de l'Europe appuient les travaux du bureau du comité de la Convention et ceux du réseau ENIC-NARIC, avec la Commission européenne. Elle indique les éléments les plus importants de l'article VII – Reconnaissance des qualifications des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes assimilées – qui sont : procédures de reconnaissances équitables, des expertises d'évaluation appropriées et faisant preuve de souplesse.

D'après le rapport de suivi de la Convention de Lisbonne, la plupart des pays ayant ratifié la Convention de Lisbonne déclarent que les procédures de reconnaissance applicables aux réfugiés sont non réglementées par les autorités compétentes, seulement 6 pays déclarent que celles-ci sont réglementées au niveau national. Même si les centres de reconnaissance ont des statuts et des fonctionnements différents les uns des autres, un document d'information permet aux autorités compétentes de reconstruire les cursus académiques, et de confirmer les qualifications des réfugiés auprès des établissements d'enseignement supérieur ou des employeurs.

M. Jean Philippe Restoueix, Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe et l'Unesco sont dépositaires de la convention de Lisbonne qui est le seul instrument juridique de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EEES).

L'Europe a connu ces dernières années la plus grande crise migratoire depuis 1945. En 2015, près de 60 millions de réfugiés ont été recensés dans le monde et cette situation reste progressive. (Par exemple, la Grèce est passée à la mi-mars 2016 de 4 000 (en novembre 2015) réfugiés à 12 000).

M. Jean-Philippe Restoueix, précise que la reconnaissance des diplômes des réfugiés doit être effectuée au delà des barrières juridiques relatives au « statut du réfugié » ; que la reconnaissance doit prendre en compte le cas des mineurs réfugiés pour l'accès à l'enseignement supérieur et évoque le problème de la méconnaissance de toutes les initiatives menées au sein de l'Europe par les réfugiés et le manque de coordination entre les institutions concernées par cette question.

Les bonnes pratiques européennes dans les procédures de reconnaissance des diplômes des réfugiés

M. Lars Petersson - Centre ENIC-NARIC Suède

Procédures de reconnaissance des diplômes des réfugiés en Suède « Background paper »

M. Petersson précise que plusieurs initiatives nationales ont vu le jour en Suède. En 2015, la Suède a connu un accroissement considérable du nombre de réfugiés (162 000).

Les problématiques posées par les réfugiés sont nombreuses et liées entre autres au nombre de demandes en hausse, à l'interruption des formations dans le pays d'origine, et au manque de document attestant des certifications des réfugiés.

Le Centre ENIC-NARIC suédois a mis en place le « Background paper » qui représente une description du parcours académique, basée sur les affirmations du réfugié et avec l'appui d'éléments pouvant témoigner ses dires.

Sur le plan du marché de l'emploi, la Suède a besoin de plus de travailleurs qualifiés (médecins, infirmiers, enseignants).

Mme Jenneke Lokhoff - Centre ENIC-NARIC Pays-Bas et Mme Barbara Silhan - Centre ENIC-NARIC France

Le chapitre 21 du manuel EAR-HEI⁴ (European Area of Recognition – Higher Education Institutions)

Mme Silhan, présente les recommandations sur la reconnaissance des qualifications des réfugiés ou personnes assimilées, décrites dans le chapitre 21 « *holders of qualifications without documentation* » du manuel EAR-HEI.

Ces recommandations se basent sur 5 éléments de la reconnaissance qui sont la qualité, le niveau, la charge de travail, le profil et les résultats d'apprentissage. La méthodologie apportée dans le manuel préconise la constitution d'un document d'information « *background paper* » permettant aux professionnels de la reconnaissance des diplômés de reconstituer les certifications des réfugiés.

Mme Lokhoff précise qu'aux Pays-Bas, la reconnaissance des diplômés pour les réfugiés est gratuite. Celle-ci se base en premier lieu sur un document d'information que le réfugié doit renseigner pour faciliter ensuite le travail d'expertise. Mme Lokhoff finalise sa présentation en donnant quelques indications sur le manuel EAR et sur le projet STREAM et la Plateforme de formation pour les chargés d'admission « *Streamlining Institutional Recognition: a Training Platform for Admission Officers*⁵ ».

Mme Elisabeth Sonnenschein, Centre ENIC-NARIC Allemagne

Retour sur les actions menées en Allemagne sur reconnaissance des diplômés des réfugiés.

L'Allemagne est le pays qui a reçu le plus de réfugiés, près d'un million et demi de réfugiés pour l'année 2015. Mme Sonnenschein indique que des mesures ont été adoptées pour l'accueil des réfugiés. Celles-ci s'articulent autour de 3 niveaux : situation personnelle, statut légal et évaluation des certifications, examens et évaluations.

Ces démarches dépendent du statut du demandeur, seuls les réfugiés peuvent en bénéficier, et rendent l'avancement du parcours d'intégration plus difficile, sachant que le nombre de places dans les universités allemandes est limité. Les réfugiés doivent aussi passer des tests et examens : tests d'aptitudes académiques, tests généraux et tests par spécialités (selon les choix et orientations).

Mme Marina Malgina - Centre ENIC-NARIC Norvège

La méthode UVD (Recognition procedure for persons without verifiable documentation) adoptée par le centre ENIC-NARIC norvégien (NOKUT)

Mme Malgina a donné un aperçu sur l'évolution des procédures de reconnaissance des diplômés des réfugiés appliquées en Norvège, en rappelant qu'en 2013 a été mise en place la procédure UVD (*Recognition Procedure for Persons, without verifiable documentation*) pour les réfugiés n'ayant pas leurs diplômes finaux ou ayant une documentation insuffisante ou pas vérifiable. Depuis, 250 demandeurs par an ont bénéficié de cette forme de reconnaissance.

En 2015 le NOKUT a lancé l'idée de mettre en place le « *European Qualification Passport for Refugees* ». Ce « passeport » fournit des informations sur les parcours académiques et certifications des réfugiés, qui permettraient aux autorités compétentes dans n'importe quel pays européen de mieux organiser le projet du réfugié pour l'accès à la formation ou à la recherche d'emploi. Le projet pilote est actuellement en phase de test en Norvège. Si celui-ci est approuvé par les autorités norvégiennes, un agrément au niveau européen sera demandé.

⁴ <http://eurorecognition.eu/Manual/EAR%20HEI.pdf>

⁵ <http://www.enic-naric.net/stream-the-online-training-platform-for-admissions-officers.aspx>

Ateliers

Atelier 1 : Problématiques et retour d'expérience de l'Université Paris 1 Sorbonne

Modérateur : Mme Héloïse Nétange – Université Paris 1
Rapporteur : Mme Anissa Dziri - Centre ENIC-NARIC France

L'Université Paris 1 Sorbonne hérite d'une longue tradition d'accueil et d'intégration des étudiants réfugiés. Mme Nétange a présenté une expérience riche et intéressante de mise en place d'un dispositif d'accueil des réfugiés syriens, qui démontre une très forte mobilisation des enseignants, du personnel administratif, et des étudiants ainsi que des institutions partenaires : cité universitaire de Paris, le CROUS et le CIEP dans le domaine de la reconnaissance des diplômes.

L'Université a dû faire face à un accueil d'étudiants étrangers sans expérience préalable, ni aucune procédure préparée à l'avance. L'apport financier du Qatar a été une aide précieuse pour permettre de couvrir les besoins des étudiants réfugiés en termes d'hébergement et de bourses.

Atelier 2 : Problématiques et retour d'expérience de l'Université Paris 8

Modérateur : M. Kamel Aoudjehane- Université Paris 8
Rapporteur : Mme Silvina Bramardi- Centre ENIC-NARIC France

La procédure d'admission adoptée à l'Université Paris 8 est basée sur des critères précis évaluant le parcours académique des candidats. La prise en charge de demandes des personnes en situation de demandeurs d'asile ou réfugiés a été adaptée selon des critères de souplesse et de flexibilité avec des entretiens particulièrement ciblés, tenant compte de la situation actuelle.

Depuis fin septembre/début octobre 2015, l'Université Paris 8 a reçu 72 demandes de candidats avec un statut de réfugié ou de demandeur d'asile (pour la majorité provenant de Syrie, d'Afghanistan et Soudan).

L'université Paris 8 prend la décision de mettre en place un DU - FLE (Français Langue Etrangère), depuis mars 2016 avec d'autres dispositifs d'accompagnement personnalisé. Des réflexions restent à mener sur la coopération et la communication entre les universités et les ONG.

Atelier3: Travail d'aide et d'intégration des réfugiés par les ONG, cas de France Terre d'Asile (FTDA) et COALLIA de Tours

Modérateur : M. Baptiste Gosset - France Terre d'Asile et M. Frédéric Redois – Coallia
Rapporteur : Mme Nathalie Thiello - Centre ENIC-NARIC France

M. Gosset a annoncé qu'en matière d'accueil de réfugiés, l'hébergement reste le principal obstacle d'intégration. Mis à part cette problématique, les réfugiés bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement sur différents aspects : ouverture des droits, insertion professionnelle, formation à la langue française... Des orientations sont effectuées vers des partenaires pour des prises en charge médico-psychologiques. Le centre ENIC-NARIC France est souvent sollicité pour des demandes de reconnaissances des diplômes.

M. Frédéric Redois signifie que l'expérience de COALLIA avec les réfugiés a été plus centrée sur des mises en situations (3 jours de stages pour tester les compétences) qui se démontrent très positives. L'attestation de reconnaissance a un impact important sur la grille salariale, ce qui favorise l'implication des employeurs dans l'étape de l'insertion professionnelle.

Conclusions et recommandations

M. Jean Philippe Restoueix, Conseil de l'Europe
Mme Wafa Triek – Centre ENIC-NARIC France

M. Restoueix conclut que la question des réfugiés et la reconnaissance de leurs certifications soulèvent d'innombrables questions abordées tout au long de ce séminaire.

Les premières recommandations sont celles d'informer le réfugié de toutes les initiatives et procédures avec plus de visibilité et de communication. Il est aussi fondamental de faciliter l'accès à cette information en commençant par les dispositifs de première nécessité à l'accueil du réfugié (santé, logement, suivi administratif...).

Se pose aussi la question des capacités du personnel qui accueille et prend en charge les réfugiés à leur arrivée. Des formations pour renforcer leurs compétences doivent être envisagées, afin de mener à bien leur travail au quotidien.

Pour ce qui est du statut du réfugié, M. Restoueix rappelle que la Convention de Lisbonne évoque les deux statuts sans aucune différence et indépendamment des conséquences juridiques. Pour cela, il est important d'avoir une vision parallèle et non pas chronologique, et que le réfugié puisse avancer sur le reste de son parcours indépendamment de son statut.

La reconnaissance des diplômes qui est l'un des principaux moyens facilitant l'intégration du réfugié, doit être perçue d'un point de vue des compétences de l'individu et des savoir-faire, afin qu'il puisse être opérationnel sur le marché du travail.

Toutes les initiatives et projets d'accueil des réfugiés doivent avoir une réponse institutionnelle pour que les résultats soient visibles et concrets. La dimension économique sur l'investissement contribuera à long terme au développement économique du pays d'accueil.

Mme Triek confirme que les démarches d'aide à l'intégration des réfugiés doivent suivre une approche parallèle et non pas chronologique. En effet, les réfugiés doivent avoir la possibilité d'apprendre la langue du pays d'accueil avant même d'obtenir le statut de réfugié. La connaissance de la langue du pays d'accueil est de plus en plus une condition nécessaire à l'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil. Il faudra également renforcer la coopération entre les associations, les universités, les collectivités locales, les ministères, et les ONG, pour créer une véritable synergie entre ces institutions et encourager les échanges et les bonnes pratiques d'accueil et d'intégration des réfugiés.

Les universités peuvent faire appel à des étudiants (système de tutorat étudiant), pour accompagner les réfugiés de manière personnalisée dans leurs démarches administratives (inscription, bourse, logement, etc.)

Les universités doivent faire aussi preuve de souplesse pour donner la possibilité aux réfugiés de pouvoir passer d'une université à une autre selon leurs choix et orientations académiques et professionnelles.

Mme Triek annonce au final que malgré l'existence en France d'une procédure souple et adaptée de reconnaissance des diplômes des réfugiés, celle-ci mérite d'être encore développée sous le même modèle des pays européens, avec une forte implication des établissements d'enseignement supérieur.

Le centre ENIC-NARIC France est prêt à être initiateur et promoteur de la nouvelle procédure qui sera développée par les universités, et son rôle serait d'appuyer cette démarche en apportant son aide et son accompagnement (expertise des diplômes, formations, mise à disposition d'outils, etc.). Il reste aux

universités à mettre en place de véritables procédures spécifiques à la reconnaissance des parcours académiques et professionnels des réfugiés.

Pour finir, un plan d'action défini et coordonné au niveau national doit être mis en place, et porté par une décision politique qui inciterait les établissements d'enseignement supérieur à élaborer des procédures adaptées à la reconnaissance des diplômes des réfugiés.

Sitographie

Réseau Enic-Naric

www.enic-naric.net

European University Association (EUA)

<http://eua.be/Home.aspx>

Association européenne des universités (EUA): carte interactive "Refugee welcome map":

<http://refugeeswelcomemap.eua.be/Editor/Visualizer/Index/34>

Commission européenne: Erasmus + refugees "Education and Migrants":

http://ec.europa.eu/education/policy/migration/index_en.htm?pk_campaign=Email-Jan2016&pk_kwd=News2

ENIC-NARIC.net page dédiée à la reconnaissance des qualifications des réfugiés:

<http://www.enic-naric.net/recognise-qualifications-held-by-refugees.aspx>

EAR-HEI

<http://eurorecognition.eu/Manual/EAR%20HEI.pdf> (to update)

NOKUT: Recognition Procedure for Persons without Verifiable Documentation (UVD-procedure)

<http://www.nokut.no/en/Foreign-education/Other-recognition-systems/Recognition-Procedure-for-Persons-without-Verifiable-Documentation/>

Danemark -Background report

<http://ufm.dk/en/education-and-institutions/recognition-and-transparency/get-assessment/background-report>